

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 23 juin à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 juin 2020.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. Mme BOGNARD.

S'étaient fait représenter : M. RIBETTE (qui a donné procuration à M. FRETAY).

Absentes excusées : Mme FOURCADE.

A été nommé secrétaire : M. JACOTTIN

### SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 32)
33	31	32	

#### N° 2020.06.32

#### **OBJET : MODIFICATION TEMPORAIRE DES TARIFS MUNICIPAUX – Piscine municipale**

RAPPORTEUR : M. MAZODIER

M. MAZODIER rappelle que le Conseil municipal a délibéré sur l'ensemble des tarifs municipaux pour l'année 2020 lors de sa séance du 18 février 2020 (délibération n° 2020.02.08).

Face à la gestion de la crise sanitaire Covid-19 pour éviter notamment les longues files d'attente à l'entrée de la Piscine, le Conseil municipal suggère de mettre en place exclusivement pour cet été un tarif unique d'entrée pour toute personne de plus de 3 ans.

La période estivale est fixée du 29 juin, jour de réouverture, au 13 septembre inclus.

Au-delà de cette date, les tarifs initiaux de la délibération annuelle prise en février 2020, référencée ci-dessus, seront à nouveau applicables.

Monsieur MAZODIER propose au Conseil municipal d'examiner la modification temporaire pour cet été :

Etat des tarifs de produits de service	
CATEGORIE	Tarifs ÉTÉ
<b>PISCINE MUNICIPALE</b>	
<b>Ticket unitaire</b>	<b>Billérois et non billérois</b>
Tarif unique (par personne)	2,00 €
Tarif enfant de moins de 3 ans	gratuit
Leçons ou Aquagym (dont entrée)	9,00 €
<b>Carnets</b>	<b>Billérois et non billérois</b>
Leçons Tarifs voir conditions ci dessus (dont entrées)	75,00 €
Leçons ou Aquagym Adultes (10) (dont entrées)	80,00 €

Vu l'avis de la commission Sport en date du 08 juin 2020

Le Conseil municipal invité à délibérer

**DÉCIDE** de modifier pour la période déterminée les tarifs mentionnés ci-dessus.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau